

## A retenir

<b>Flavescence dorée</b>	Des adultes de cicadelles sont observés. Le 3ème traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée rendu obligatoire par arrêté préfectoral est à réaliser du 20 au 30 juillet 2017.
<b>Mildiou</b>	De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles essentiellement suites aux épisodes pluvieux du 28/06 au 03/07.

## STADES PHENOLOGIQUES

### Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « début de la fermeture de la grappe » (stade 32 ou BBCH 77) dans les situations tardives à « mi-véraison » (stade M ou 36 ou BBCH 83) sur les secteurs précoces.

Dans les parcelles gelées fin avril, les stades phénologiques observés peuvent atteindre « baies à taille du pois » (stade 29 ou BBCH 73).

## Oïdium

### Evolution du risque

La sensibilité des grappes à ce parasite décroît avec la fermeture de la grappe. Cette sensibilité deviendra nulle à la véraison.

### Aude

Le nombre de parcelles atteintes sur grappe n'évolue plus. L'intensité des symptômes progresse faiblement sur grappes dans certaines parcelles précédemment affectées.

Sur feuilles, fréquence et intensité d'attaque sont en augmentation.

### Gard

La sensibilité des grappes au parasite décroît avec sa fermeture. Des évolutions restent possibles jusqu'au début véraison.

Pas d'évolution notable depuis la semaine dernière. La grande majorité des parcelles du département présentent peu ou pas de symptômes.



### Directeur de publication

Denis Carretier  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Occitanie  
BP 22107  
31321 Castanet Tolosan  
05.61.75.26.00

### Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-  
Delay, Fabrice Guillois,  
Emilie Teyssot,  
Laure Lagarrigue, Christel  
Chevrier

### Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe  
Guide des Vignobles Rhône  
-Méditerranée

## Hérault

La maladie est toujours observée au vignoble.

Elle progresse encore dans certaines parcelles, notamment en situations sensibles.

Les fréquences et intensités sur grappes sont parfois très importantes sur Carignan, cépages sensibles (Chardonnay...) et/ou parcelles à historique important.

## Pyrénées Orientales

L'oïdium est toujours visible dans le vignoble départemental. Il continue sa progression sur feuilles et sur grappes dans les parcelles où il est présent depuis le début de la campagne. Des démarrages d'oïdium sur grappes sont visibles sur des parcelles qui étaient sans symptômes jusqu'à présent. La vigne est toujours sensible jusqu'au stade fermeture des grappes et se poursuit jusqu'à véraison.

### Mesures prophylaxiques

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage.

L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet.

## Mildiou

### Vignoble régional

Evolution de la maladie sur feuille en forte augmentation. Les grappes restent sensibles jusqu'à leur fermeture complète.

### Aude

Des nouveaux symptômes sont observés suite aux épisodes pluvieux du 3 juillet. Le niveau d'expression de la maladie a progressé. Ainsi, sur feuilles des symptômes de type taches d'huile sont visibles sur jeunes feuilles et les 1ers symptômes de type « mosaïque » sont observés sur feuilles plus âgées.

Quelques symptômes sur grappes de faciès « rot brun » sont également signalés.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système) arrêtée le 10 juillet nous indiquent que les conditions météorologiques de la semaine passée sont susceptibles d'avoir générées de nouvelles contaminations. C'est notamment le cas sur les zones concernées par les précipitations du 10 juillet et les zones soumis aux humectations matinales de ces derniers jours.

Le niveau de risque est en augmentation sur tous les secteurs du département.

### Gard

La maladie est en progression suite aux pluies des 27 et 28 Juin ainsi qu'aux rosées matinales. Cette progression est spectaculaire dans un certain nombre de parcelles dans lesquelles tout le haut du feuillage est couvert de taches.

Il s'agit de parcelles vigoureuses et/ou de cépages sensibles.

Le rot brun continue également sa progression sur les grappes.

### Hérault

De nouvelles taches sur jeunes feuilles essentiellement, sont visibles depuis quelques jours dans de nombreuses parcelles du vignoble, suite aux pluies de fin juin.

La présence de repiquages sur grappes (rot brun) est observée notamment sur parcelles récemment grêlées de la Moyenne Vallée de l'Hérault.

Le mildiou mosaïque est en progression.



## **Pyrénées-Orientales**

De nouveaux symptômes (taches d'huile et mosaïque) sur jeunes feuilles sont présents sur les parcelles présentant déjà des symptômes et les pluies de la semaine dernière et du 10 juillet vont encore faire progresser le développement du champignon. Les symptômes rot brun sur grappes sont visibles mais en moindre importance.

Des dégâts importants allant jusqu'à des pertes de récolte sont visibles dans quelques parcelles dans le secteur du Littoral (Canet en Roussillon, St Nazaire...). Le feuillage de ces parcelles est très touché, les jeunes feuilles présentent de nombreux symptômes.

### **Mesures prophylactiques**

Les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) diminuent la durée d'humectation des grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-cœurs et augmentent l'entassement du feuillage.

## **POURRITURE GRISE**

### **Vignoble régional**

Des symptômes sur grappes sont visibles dans le vignoble régional sur cépages sensibles (Chardonnay, Pinot, Piquepoul, Grenache...), avec grappes compactes, vignes vigoureuses et/ou avec des dégâts de tordeuses, grêle et baies éclatées.

### **Mesures prophylactiques**

Les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-cœurs et augmentent l'entassement du feuillage.

## **BLACK-ROT**

### **Vignoble régional**

La sensibilité des grappes au black rot est effective jusqu'à la pleine véraison.

### **Aude**

Aucune évolution n'est observée. De très rares symptômes sur feuilles restent observables localement en toutes zones du département mais semblent plus fréquents en zone Malepère. Aucun symptôme sur grappe n'a été relevé.

### **Gard**

La pluie du 15 juin qui a touché le sud du département n'a généré que des dégâts modérés. L'incubation de la maladie suite à l'épisode pluvieux du 27 et 28 juin est toujours en cours, l'extériorisation des symptômes est prévue à partir du 12 Juillet sur le feuillage et quelques jours plus tard sur grappes.

### **Hérault**

Pas d'évolution durant la semaine écoulée, la situation est stable.

### **Pyrénées-Orientales**

Des symptômes sont toujours visibles sur feuilles et sur grappes dans les Aspres 1<sup>ers</sup> Coteaux sur la commune de Fourques et Canohès. Ces symptômes sont faibles mais confirme l'extension et l'intensification de la maladie sur de nouvelles zones, habituellement peu concernées.

# Tordeuses de la grappe

## Vignoble régional

Des perforations sont observées dans tout le vignoble régional. Pour suivre correctement le début de ce 3<sup>ème</sup> vol, changez vos glus et capsules dans chacun de vos pièges.

## Aude

Les niveaux de dégâts de 2<sup>ème</sup> génération d'Eudémis sont très hétérogènes. Les seuils de nuisibilité (1 foyer de perforation pour 10 grappes) ne sont généralement pas atteints. Toutefois on peut observer localement plus de 90 perforations pour 100 grappes. Les chenilles observées atteignent généralement les stades L4-L5.

Le vol de 3<sup>ème</sup> génération n'a pas débuté.

## Gard

Des larves de L4 à L5 sont visibles. Le début du vol de la 3<sup>ème</sup> génération est attendu dans les prochains jours. Surveiller les captures. Des perforations sont observées dans tous secteurs avec des fréquences faibles.

## Hérault

Le vol d'eudémis de 2<sup>ème</sup> génération se termine.

Des larves (L4 et L5) sont visibles.

Des perforations sont notées avec des fréquences hétérogènes souvent faibles mais pouvant atteindre jusqu'à 56 perforations pour 100 grappes dans les parcelles de référence.

*Eulia* et *Cryptoblabes gnidella* : des captures sont observées.

## Pyrénées-Orientales

Les vols de papillons d'eudémis de 3<sup>ème</sup> génération ont débuté dans les secteurs précoces du département. Les 1<sup>ères</sup> pontes sont visibles sur peu de parcelles du secteur de la Plaine Nord.

# Cicadelle vectrice de la Flavescence dorée

## Vignoble régional

Des adultes (forme aillée) de cicadelles de la flavescence dorée *Scaphoideus titanus* sont observés depuis le 3/07 pour le Gard et l'Hérault, et le 10/07 pour l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

**Le 3<sup>ème</sup> traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser entre du 20 au 30 juillet 2017.**

Les symptômes de la maladie s'expriment au vignoble.

### Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- La décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages.
- Le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes.
- L'aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port "retombant" à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.

# Cicadelle verte

## Vignoble régional

Des larves et adultes de cicadelles sont visibles.

Le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles observées) n'est pas atteint dans les parcelles observées. Des symptômes de grillures sont néanmoins visibles.

## Erinose

### Vignoble régional

Des symptômes sur feuilles sont visibles. La fréquence et l'intensité des attaques restent hétérogènes sur tout cépage ; sur les parcelles concernées ponctuellement les symptômes peuvent être très marqués sur quelques souches.

## Acariens

### Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée. Très localement, le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins 1 forme mobile d'acarien nuisible est dépassé.

## Maladies du bois

### Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont observés en toutes zones. La fréquence est en augmentation  
On observe les 2 formes d'expression de la maladie (lente et apoplectique).

## *Metcalfa pruinosa*

### Vignoble régional

La présence de la cicadelle pruineuse est localement observée sans dégâts notables.

## Cochenilles

### Vignoble régional

La présence de cochenilles Lecanines est constatée parfois accompagné de miellat et de fumagine.

## Punaise du genre nysius

### Aude

Les pullulations de punaise du genre *Nysius* constatés il y a plus de 15 jours sont en nette progression. Les dégâts associés à ces pullulations ne concernent à ce jour qu'un secteur très limité de la zone littorale. Sur les parcelles affectées, les niveaux de dégât peuvent toutefois être particulièrement importants et peuvent conduire à des défoliations complètes (notamment sur plantiers).



# Grêle

## Pyrénées-Orientales

Le 10 juillet après-midi a été marqué par une série d'orages très violents avec de fortes chutes de grêle par endroit.

Fortes pluies mêlées de petits grêlons sur différents secteurs viticoles avec également de très gros grêlons (> 2 à 3 cm de diamètre) pendant plusieurs minutes.

Les dégâts sont très importants sur les cultures.

L'inventaire est en cours mais d'ores et déjà les secteurs suivants ont été touchés :

- Littoral Sud : Elne, Corneilla, Alénia, Théza, Saleilles, Cabestany, Saint-Nazaire, Perpignan, Villeneuve de la Raho, Ortaffa, St Cyprien...
- Aspres : Trouillas, Passa, Fourques, Montauriol, Terrats, Villemolaque... mais aussi Thuir et Toulouges,
- Têt : Néfiach, Corbère, Ille sur Têt, Millas,
- Conflent/Fenouillèdes : Tarérach, Montalba, Bélesta.

Les niveaux de dégâts sont variables selon les secteurs de quelques grains éclatés à destruction de récolte de 80 à 100 % notamment sur les communes de Saleilles, Alénia et Théza.

Cette liste n'est pas exhaustive à la date de rédaction du BSV.

## Hérault

L'épisode de grêle du 28 juin a également affecté les communes suivantes :

- Dans les Hauts Coteaux (Prades sur Vernazobre, Saint Chinian, ...),
- Dans La Vallée de l'Orb-Lodévois (Hérépian, Le Pujols sur Orb, Pégairolles de l'Escalette, Villemagne l'Argentière, ...).



## ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.**